



MAIRIE
DE VILLECRESNES
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2015

DELIBERATION N° 2015-082

ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2015-011 DU 10 AVRIL 2015 DESIGNANT LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSEYEU, Valère VILLA, Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Madame Isabelle LAFON, représentée par Monsieur Gérard GUILLE,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.5711-1 du CGCT,

Vu les statuts du SIVOM,

Vu la délibération n° 2015-011 du 10 avril 2015 qui désignait deux délégués pour siéger au sein du Comité Syndical du SIVOM ;

Considérant que la compétence liée aux ordures ménagères a été transférée à la Communauté de Communes du Plateau Briard (CCPB) ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Communautaire du Plateau Briard de nommer les représentants devant siéger au sein du SIVOM,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Rapporte la délibération n° 2015-011 du 10 avril 2015 désignant deux délégués pour siéger au sein du Comité Syndical du SIVOM.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Monsieur le Président de la CCPB et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

